

## **NOTE DE SYNTHÈSE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2007**

### **1 - Rapport pour le Débat sur les Orientations Budgétaires 2007**

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte des orientations budgétaires pour l'année 2007.

### **2 - Délibération portant modification du tableau des effectifs de la commune et de la Régie des Eaux**

Suite à des changements de situation, il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs des emplois permanents.

### **3 - Réhabilitation du groupe scolaire de Lascours - Travaux supplémentaires - Avenant n° 1 au lot « VRD - Aménagement des cours » passé avec la Société APPIA 13**

La réhabilitation du groupe scolaire de Lascours a fait l'objet d'un marché négocié alloti. Le lot n° 1 « VRD - Aménagement des cours » a été attribué à la société APPIA 13 pour un montant de 189.534,07 € HT.

Des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires afin d'augmenter et conforter les ouvrages de soutènement sur lesquels sera réalisée l'extension de la cour de l'école primaire permettant notamment la création du nouvel accès à l'école maternelle.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 au marché signé le 27 mars 2006 avec l'entreprise APPIA 13 pour un montant de 16.540,45 € HT, ce qui porte le marché à 206.074,52 € HT.

### **4 - Réhabilitation du groupe scolaire de Lascours - Travaux supplémentaires - Avenant n° 2 au lot « chauffage-Plomberie-VMC » passé avec l'entreprise SAPEC**

La réhabilitation du groupe scolaire de Lascours a fait l'objet d'un marché négocié alloti. Le lot n° 8 « chauffage-plomberie-VMC » a été attribué à l'entreprise SAPEC pour un montant de 140.000,00 € HT.

Le projet prévoit l'adaptation d'une chaufferie gaz propane commune aux deux écoles, depuis la chaufferie gaz existante de l'école primaire. Cependant, en fonction des dernières évolutions du coût des différents produits pétroliers, une étude comparative a permis de mettre en évidence que la solution fuel serait plus économique que celle du gaz propane et que la plus-value occasionnée par cette modification pourrait être amortie dès la première année de consommation.

Il est proposé au conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 2 au marché signé le 27 mars 2006 avec l'entreprise SAPEC pour un montant de 1.675,00 € HT, ce qui porte le marché à 144.910,00 € HT ;

## **5 - Réhabilitation du groupe scolaire de Lascours - Lot n° 10 «Ascenseur» Avenant n° 1**

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation du groupe scolaire de Lascours, le lot n° 10 intitulé « ascenseur » a été attribué à la société COMPAGNIE FRANCAISE D'ASCENSEURS (CFA) et notifié le 21 avril 2006.

En date du 1er décembre 2006, la société COMPAGNIE FRANCAISE D'ASCENSEURS a apporté une partie de ses actifs, notamment ceux représentant l'activité vente neuve, au sein de la société NOUVELLE SOCIETE D'ASCENSEURS (NSA).

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de ce changement et de modifier les coordonnées bancaires.

## **6 - Anciennes Plâtrières - Etat des lieux - Signature d'une convention avec Monsieur Jean-Marie DESCHAMPS, géologue**

L'évolution du site des Plâtrières suscite, depuis de nombreuses années, des inquiétudes légitimes et a fait l'objet de nombreuses études et projets visant à rétablir les risques pour les personnes et les biens.

Il apparaît, à ce jour, nécessaire de poursuivre la réflexion de la commune sur le devenir de ce site .

A cette fin, il est proposé au Conseil Municipal de demander à Monsieur Jean-Marie DESCHAMPS, géologue, qui est à l'origine de l'étude de risques effectués sur les vides miniers en relation avec d'anciennes exploitations souterraines du gypse en avril 1991 et d'un rapport de pré-alerte en août 1995, de faire un état des lieux et de proposer différentes pistes pour un traitement à long terme de ce site fragilisé. et de demander une participation, au titre de la réserve parlementaire, à Monsieur le Député de la circonscription.

## **7 - R.H.I. Treille Brégançon : Arrêté de clôture définitif**

Par délibération n° 124 en date du 09 décembre 2005 il a été pris acte de la fin de la mission donnée par convention à la SAEMPA pour conduire l'opération de R.H.I de l'Ilot Treille-Brégançon à Roquevaire.

Cependant, le bilan définitif ne peut être tiré que lorsque tous les éléments financiers sont parvenus.

L'ensemble de ces éléments -dont le bilan T.V.A- étant aujourd'hui parvenu, la SAEMPA a pu nous faire parvenir l'arrêté définitif des comptes de la concession de la dite R.H.I qui fait ressortir un solde positif de deux mille six cent cinquante sept euros et trente huit cents ( 2657,38 €) en faveur de la commune.

Il est proposé au conseil Municipal d'approuver l'arrêté des comptes de cette opération et de donner ainsi quitus à la SAEMPA pour la gestion financière de ce dossier.

## **8 - Tarifs des concessions du cimetière communal**

Dan le cadre d'une opération d'aménagement du cimetière communal en cours, visant à la construction de 62 caveaux : 42 en tranche ferme et 20 en tranche conditionnelle, il est proposé au Conseil Municipal de réactualiser les tarifs des concessions -qui n'avaient pas subi de modification de puis le 1<sup>er</sup> janvier 2002- sur la base de l'évolution de l'indice du coût de la construction et d'annuler la délibération n° 98/2000 du 14/09/2000 par laquelle était prévu le versement de 1/3 du produit des concessions vendues dans le cimetière communal au Centre Communal d'Action Sociale.

## **9 - Demande de subvention auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône - Fonds Départemental d'Aide au Développement Local - Installation d'un système de conférence numérique dans la salle du conseil municipal**

Afin d'optimiser les échanges et la communication lors des séances du conseil municipal, il serait souhaitable de doter la salle d'un système de conférence numérique. Cet équipement, comprenant micros et haut-parleurs, permettra de gérer la prise de parole, d'enregistrer les séances du conseil sur PC, de voter après chaque délibération.

Ce projet est estimé à 12.265 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Général des Bouches du Rhône pour l'attribution d'une subvention la plus élevée possible dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local.

## **10 - Demande de subvention auprès du Conseil Régional PACA - Installation d'un système de conférence numérique dans la salle du conseil municipal**

Afin d'optimiser les échanges et la communication lors des séances du conseil municipal, il serait souhaitable de doter la salle d'un système de conférence numérique. Cet équipement, comprenant micros et haut-parleurs, permettra de gérer la prise de parole, d'enregistrer les séances du conseil sur PC, de voter après chaque délibération.

Ce projet est estimé à 12.265 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Régional PACA pour l'attribution d'une subvention la plus élevée possible.

## **11 - Demande de subvention auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône - Fonds Départemental d'Aide au Développement Local - Acquisition de deux véhicules utilitaires d'occasion**

Il est indispensable de procéder à l'acquisition de deux véhicules utilitaires d'occasion pour les services d'urbanisme et des espaces verts.

Le coût de ces deux acquisitions est estimé à 19.231,00 € HT.

Afin de financer cette acquisition, il est proposé au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général des Bouches du Rhône dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local pour l'exercice 2007.

## **12 - Demande de subvention auprès du Conseil Régional PACA - Acquisition de deux véhicules utilitaires d'occasion**

Il est indispensable de procéder à l'acquisition de deux véhicules utilitaires d'occasion pour les services d'urbanisme et des espaces verts.

Le coût de ces deux acquisitions est estimé à 19.231,00 € HT.

Afin de financer cette acquisition, il est proposé au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional PACA.

### **13 - Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**

A la suite de l'adhésion des communes de Belcodène, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin et Saint-Savournin à la Communauté d'Agglomération, celle-ci prend la dénomination de « *Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile* ».

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux statuts modifiés en ses articles 1, 7 et 9 de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, tels qu'adoptés par le conseil communautaire dans sa séance du 8 janvier 2007